

# Les petites entreprises, le pilier de la compétitivité canadienne

## Recommandations

- ▶ Recommandation 1 : Que le gouvernement adopte une mesure permanente autorisant les entreprises à réclamer annuellement jusqu'à 100 000 \$ pour l'achat d'équipement ou de technologies, dans l'année de l'achat.
- ▶ Recommandation 2 : Que le gouvernement baisse, de façon permanente, le taux d'assurance-emploi pour les petites entreprises ou leur accorde un congé de cotisation à l'assurance-emploi pour l'embauche de jeunes travailleurs.
- ▶ Recommandation 3 : Que le gouvernement ne tienne pas compte, dans la formule d'admissibilité à la déduction aux petites entreprises, des investissements passifs accumulés avant 2019.
- ▶ Recommandation 4 : Que le gouvernement repousse l'entrée en vigueur intégrale des nouvelles règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné (IRF) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou ultérieurement.
- ▶ Recommandation 5 : Que le gouvernement exempte les conjointes et conjoints des propriétaires de petites entreprises des nouvelles règles relatives à l'IRF.
- ▶ Recommandation 6 : Que le gouvernement adopte une mesure générale simple qui transcende les considérations strictement réglementaires et tient compte des lignes directrices, des politiques et des dispositions législatives.
- ▶ Recommandation 7 : Que la règle du « un pour un » s'applique également aux lignes directrices, aux politiques et aux dispositions législatives.
- ▶ Recommandation 8 : Que le gouvernement continue de jouer un rôle prépondérant dans l'élimination des obstacles au commerce interprovincial.
- ▶ Recommandation 9 : Que le gouvernement mette en œuvre un plan pour arriver à un budget équilibré dans les prochaines trois à cinq années.
- ▶ Recommandation 10 : Que le gouvernement s'assure que la cession des petites entreprises entre parents est traitée de la même façon que la cession à un tiers.

## Présentation

La multiplication des exigences réglementaires et la hausse des impôts pèsent lourdement sur les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada. De récentes décisions stratégiques, comme les modifications fiscales touchant les sociétés privées, ont continué de miner la confiance des PME. Ajoutons à cela les incertitudes quant aux relations canado-américaines, la hausse des cotisations sociales et l'adoption d'une taxe sur le carbone dans nombre de provinces, et les propriétaires d'entreprise sont, à juste titre, inquiets de leur avenir et de celui de leur entreprise. Ce manque de confiance se manifeste dans le dernier Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, qui a reculé de cinq points et demi pour s'établir, en juillet, à 56,8, le plus faible résultat depuis l'effondrement des prix du pétrole en 2015<sup>1</sup>.

Si l'économie canadienne semble poursuivre sa croissance à un rythme raisonnable, certains indices laissent croire à un ralentissement. Par conséquent, le gouvernement se doit d'agir sans tarder pour que les petites entreprises restent concurrentielles. Selon l'OCDE, l'entrepreneuriat au Canada est en perte de vitesse depuis les années 1980, ce qui mine notre dynamisme en affaires<sup>2</sup>. En effet, près de la moitié des propriétaires de petites entreprises déconseilleraient à leurs enfants de se lancer en affaires en raison des coûts réglementaires élevés<sup>3</sup>. De plus, les récentes réductions fiscales accordées aux États-Unis ont porté atteinte à la compétitivité des entreprises canadiennes, amenant certains entrepreneurs à envisager de délocaliser leur activité au sud de la frontière. Pour rétablir la compétitivité du Canada, il faut faire contrepoids à certains des coûts croissants qu'imposent les gouvernements aux petites entreprises.

## Réduire le fardeau fiscal des petites entreprises

Au lieu d'investir dans de nouveaux programmes ou de nouvelles subventions pour stimuler l'innovation et la compétitivité des petites entreprises, le gouvernement devrait s'assurer que les PME possèdent les capitaux permanents nécessaires à leur entreprise. Pour les PME, les coûts, à égalité avec la paperasserie administrative, viennent au second rang des obstacles à l'innovation<sup>4</sup>. Il leur est en effet plus difficile et coûteux d'obtenir du financement, car on les considère comme plus à risque que les grandes entreprises. Par conséquent, elles utilisent très souvent leur capital d'affaires et leurs profits pour investir dans leur propre activité<sup>4</sup>.

Les récentes modifications fiscales touchant les sociétés privées, combinées aux nouvelles taxes sur le carbone adoptées par de nombreuses provinces et aux hausses sur au moins cinq ans au Régime de pensions du Canada (RPC) dès 2019, ajoutent au fardeau fiscal des petites entreprises canadiennes. Nous saluons l'engagement gouvernemental de rétablir, tel que promis, l'impôt sur les petites entreprises à 9 %, mais ces coûts additionnels nuiront à la capacité des petites entreprises de réinjecter leurs profits pour développer leur activité. Or, en réaction aux hausses prévues au RPC, 69 % des propriétaires de petite entreprise affirment qu'ils se sentiront obligés de procéder à un gel ou à une réduction de salaire et 50 % disent qu'ils devront diminuer les investissements dans leur

<sup>1</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*, 736 réponses, juillet 2018.

<sup>2</sup> OCDE, *Pour une croissance plus forte et plus inclusive au Canada*, juillet 2017.

<sup>3</sup> FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasserie*, 7 823 réponses, septembre 2017.

<sup>4</sup> FCEI, *Une conception nouvelle de l'innovation : soutenir l'audace sous toutes ses formes*, octobre 2016.

entreprise<sup>5</sup>. Pour encourager les nouveaux investissements en affaires et stimuler l'innovation, **nous recommandons que le gouvernement autorise les entreprises à réclamer, dans l'année de l'achat, jusqu'à 100 000 \$ pour leurs achats d'équipement ou de technologies**. Pendant le mandat du président Obama, les États-Unis ont adopté une mesure similaire, autorisant les petites entreprises à réclamer 500 000 \$ sur leurs achats, montant qui, dans le cadre des récentes réductions fiscales, est passé à un million de dollars et auquel sont désormais admissibles les grandes entreprises. Temporaire pour ces dernières, cette mesure est permanente pour les petites entreprises américaines et devrait être adoptée ici, pour que nos petites entreprises restent concurrentielles.

En tout, 37 % des entrepreneurs affirment que les hausses au RPC risquent de mener à des suppressions de postes<sup>6</sup>. Parallèlement, la principale barrière qui empêche les PME d'accroître leur productivité et de développer leur activité est la pénurie de main-d'œuvre qualifiée<sup>7</sup>. Étant donné la hausse des cotisations sociales et du salaire minimum dans plusieurs provinces, le gouvernement devrait envisager des options pour compenser les coûts de main-d'œuvre accrus. Nous recommandons que le gouvernement baisse, de façon permanente, le taux d'assurance-emploi pour les petites entreprises (p. ex. sur les premiers 500 000 \$ de paie). **Le gouvernement devrait également envisager d'accorder un congé de cotisations d'assurance-emploi pour l'embauche de jeunes travailleurs, tel que l'avait promis le Parti libéral dans sa plateforme électorale en 2015.**

Les nouvelles règles fiscales limitant les investissements passifs et le fractionnement du revenu familial feront augmenter les recettes gouvernementales d'environ un milliard de dollars, mais ce, à même les poches des petits entrepreneurs. Les entrepreneurs ayant déjà fait des investissements passifs affirment avoir utilisé ces placements pour acheter de l'équipement ou des installations et ainsi accroître leurs activités. Bien que les règles sur les revenus des investissements passifs annoncées dans le budget soient plus simples que celles prévues initialement, les propriétaires de petite entreprise qui ont déjà des investissements passifs pourraient être injustement punis par une hausse de leur taux d'impôt sur les sociétés. Ainsi, nous exhortons le gouvernement à **maintenir, comme il sous-entendait le faire avant le dépôt du budget, la protection des investissements passifs accumulés avant 2019 pour que ces entreprises restent admissibles aux déductions accordées aux petites entreprises.**

Les propriétaires d'entreprise ont également besoin de conditions fiscales stables et prévisibles qui les inciteront à investir dans leur activité. Or, les nouvelles règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné (IRF) restent source d'incertitude pour les propriétaires de petite entreprise qui saisissent mal comment ces règles s'appliqueront à leur situation. Même si la plupart n'auront pas à payer plus d'impôt en vertu de ces nouvelles règles, nombre d'entre eux devront gérer plus de paperasserie afin de s'y conformer. **Nous recommandons donc que le gouvernement repousse l'entrée en vigueur intégrale des nouvelles règles relatives à l'IRF au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou ultérieurement** afin de donner plus de temps à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour élaborer des documents d'orientation adaptés et aux propriétaires de petite entreprise et aux fiscalistes pour comprendre les nouvelles règles et s'y adapter. Qui plus est, **le gouvernement doit reconnaître la réalité des entreprises familiales et exonérer les conjointes et conjoints des nouvelles règles relatives à l'IRF**. En effet, les conjointes et conjoints d'entrepreneurs courent des risques supplémentaires et assument une

<sup>5</sup> FCEI, *Sondage sur la bonification du Régime de pensions du Canada*, 4 422 réponses, juin à octobre 2016 [TRADUCTION].

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*, 736 réponses, juillet 2018.

multitude de fonctions formelles et informelles qui sont essentielles à l'exploitation et l'essor d'une petite entreprise. Cette mesure aiderait également à réduire le fardeau de conformité qui pèse sur les propriétaires qui emploient des membres de leur famille.

### **S'attaquer à la réglementation et à la paperasserie administrative excessives**

Le temps et l'argent que les propriétaires de petite entreprise doivent consacrer aux réglementations gouvernementales excessives et inutiles ou à un service à la clientèle médiocre sont des ressources qu'ils ne peuvent allouer à la croissance de leur entreprise. Au total, 61 % des entrepreneurs ont affirmé que les réglementations gouvernementales excessives nuisent au développement de leur entreprise et 68 % disent qu'elles diminuent considérablement leur productivité<sup>8</sup>. La FCEI a estimé que les paperasseries administratives excessives et inutiles coûtent 10 milliards de dollars annuellement aux petites entreprises canadiennes<sup>9</sup>. Comme les États-Unis ont pris des mesures draconiennes pour réduire la paperasserie de leurs entreprises, les sociétés canadiennes risquent de se faire distancer si le gouvernement n'en fait pas plus pour diminuer les coûts élevés liés à la réglementation gouvernementale.

À l'heure actuelle, la portée des mesures d'atténuation prises, comme la règle du « un pour un », reste restreinte, car elles ne s'appliquent qu'aux règlements, pas aux lignes directrices, aux politiques ou aux dispositions législatives. Pour que les efforts de réduction de la paperasserie aient des retombées tangibles sur les petites entreprises, **le gouvernement doit adopter une mesure générale simple ne se limitant pas à l'inventaire actuel connu sous le nom de « base de référence du fardeau administratif ».** Certaines provinces, comme le Manitoba, ont constaté que la plupart de leurs règles ne sont pas d'ordre réglementaire; **le gouvernement doit donc modifier comment il mesure le fardeau réglementaire pour tenir compte des règles prévues dans les lignes directrices, les politiques et les dispositions législatives.** L'exemple le plus frappant est celui de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'une des mesures législatives les plus contraignantes pour les PME qui n'est toutefois pas prise en considération dans le fardeau réglementaire global ni visée par la règle du « un pour un ». **La portée de cette règle devrait donc être élargie pour qu'elle s'applique également aux politiques, aux lignes directrices et aux dispositions législatives et que les petites entreprises en ressentent les effets.**

Bien que le gouvernement essaie de trouver des façons d'inciter les PME à exporter leurs produits, il doit aussi s'efforcer d'abattre les barrières au commerce interprovincial ici au Canada. Ces barrières engendrent des coûts directs pour les petites entreprises, forcées de se conformer à des exigences réglementaires qui portent à confusion et se chevauchent dans diverses provinces. À la lumière des problèmes commerciaux actuels avec les États-Unis, source de grandes préoccupations pour les propriétaires de petite entreprise, il est primordial que nos petites entreprises puissent faire du commerce dans les autres provinces et accroître leur part de marché au Canada. Si la récente annonce des premiers ministres provinciaux pour la diminution de la paperasserie interprovinciale est un pas dans la bonne direction, **le gouvernement fédéral doit continuer d'assumer un rôle prépondérant sur ce dossier. Il doit voir à ce que les provinces respectent leurs engagements en établissant un**

---

<sup>8</sup> FCEI, *La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*, janvier 2018.

<sup>9</sup> *Ibid.*

**échancier clair pour que les 23 enjeux soient résolus en l'espace d'un an et dégager, de façon continue, de nouveaux obstacles à éliminer.**

### **S'attaquer aux niveaux d'endettement et de déficit non viables**

Le bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB) prévoit que le déficit fédéral s'élèvera à 22,1 milliards de dollars en 2018-2019<sup>10</sup>, un déficit de loin supérieur aux 15,1 milliards de dollars prévus dans le budget de 2018 et aux 10 milliards de dollars promis par le gouvernement lors des dernières élections. Avec l'augmentation des frais de la dette publique, le gouvernement aura besoin de recettes supplémentaires pour payer la dette, retranchant ce qui peut être injecté aux programmes et services essentiels. Comme les taux d'intérêt augmentent également, rembourser la dette coûtera encore plus cher. Bien que l'économie connaisse actuellement une croissance modérée, le gouvernement devrait prendre des mesures à l'égard du déficit dès maintenant, avant un ralentissement économique potentiel. Les propriétaires de petite entreprise craignent que le déficit persistant et la hausse de la dette publique mènent à une augmentation future de leurs impôts. C'est pourquoi **nous exhortons le gouvernement à présenter un plan pour arriver à un budget équilibré dans les prochaines trois à cinq années.**

### **Aider la nouvelle génération d'entrepreneurs**

Avec le vieillissement de la population, un nombre croissant d'entrepreneurs envisagera la retraite dans les prochaines années, et beaucoup voudront vendre ou céder leur entreprise à la génération suivante. Un récent sondage de la FCEI a révélé que près de la moitié des entrepreneurs (47 %) prévoient quitter leur entreprise dans les cinq prochaines années<sup>11</sup>. Les petites entreprises sont souvent une affaire de famille, et de nombreux entrepreneurs souhaitent qu'il en reste ainsi. En fait, 45 % d'entre eux affirment vouloir vendre ou céder leur entreprise à un membre de leur famille<sup>12</sup>. Toutefois, en vertu des règles actuelles prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, il est plus dispendieux de céder une entreprise à un membre de sa famille qu'à un tiers. Lorsqu'un parent vend son entreprise à un membre de sa famille, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine est considérée comme un dividende. S'il vend son entreprise à une personne sans lien de dépendance, elle est considérée comme un gain en capital. Par conséquent, cette règle dissuade les entrepreneurs de céder leur entreprise à un parent, puisque la transaction n'inclut pas le droit à une exemption pour gains en capital à vie et que la cession est plus lourdement imposée.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé qu'il se pencherait sur les enjeux récurrents de la relève familiale. **Nous recommandons au gouvernement de trouver des solutions pour que la cession de petites entreprises aux membres d'une même famille soit traitée de la même façon que la cession à un tiers tout en préservant l'intégrité du régime fiscal.**

---

<sup>10</sup> BDPB, *Perspectives économiques et financières élargies* - Avril 2018, juillet 2018.

<sup>11</sup> FCEI, *Sondage sur la planification de la relève pour votre entreprise*, 2 507 réponses, mai 2018 [TRADUCTION].

<sup>12</sup> *Ibid.*